

# ST-LIEUX-LÈS-LAVAU

"LA LÉONCIENNE" organise un

## VIDE-GRENIER

*Le Dimanche 26 mai 2024*

**BUVETTE ET RESTAURATION sur place**

### Renseignements et inscriptions

Mme Mimi PECH : 05 63 41 65 33 (répondeur)  
9 impasse des Jacquolettes - 81500 St-Lieux-Lès-Lavaur  
ou à la Mairie (dépôt inscription)

### TARIFS

Habitants St Lieux : 2,50 € le mètre linéaire  
Hors commune : 3,50 € le mètre linéaire

## BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Tél. : .....

Nombre de mètres linéaires : ..... x ..... € = ..... €

Bulletin à renvoyer avant le Vendredi 24 mai 2024  
accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de "LA LÉONCIENNE"  
et de la photocopie de votre carte d'identité SVP

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Article 1 : Horaires

Les exposants devront se présenter à partir de 7h00 et au plus tard à 9h00.

Après 9h00, si les exposants n'ont pas fait part de leur retard, l'organisation disposera de leur emplacement.

### Article 2 : Réservation et règlement des places

La réservation sera enregistrée dès réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement total de l'emplacement, et ce au plus tard le 24/05/24.

Les réservations seront enregistrées suivant l'ordre de réception.

Le nombre d'emplacement étant limité, seules les réservations accompagnées du règlement et de la photocopie de la carte d'identité seront prises en compte.

En cas de mauvais temps, la manifestation ne sera ni reportée, ni remboursée et aucune indemnité ne sera versée pour quelque raison que ce soit.

### Article 3 : Emplacements

Les exposants devront respecter les emplacements matérialisés au sol et les laisser libre de tous débris.

### Article 4 : Restauration sur place

Il est confié à "LA LÉONCIENNE" l'exclusivité de la restauration et une buvette sera tenue par cette association.

### Article 5 : Dommages subis par les exposants

"LA LÉONCIENNE" ne pourra être tenue pour responsable en cas de pertes, dommages, détériorations ou vols subis par les exposants.

Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires.

### Article 6 : Obligations légales de l'exposant

Tout exposant devra être en règle et aura fourni des renseignements exacts aux organisateurs. Le présent bulletin de réservation servira d'attestation sur l'honneur.

Les exposants sont tenus de se conformer aux lois et décrets en vigueur (en particulier en matière de sécurité), ils devront avoir satisfait à toutes les obligations légales et avoir souscrit les assurances nécessaires. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités vis-à-vis des exposants sur leur situation juridique et fiscale.

---

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), NOM ..... Prénom .....  
déclare sur l'honneur qu'aucun des objets mis en vente lors du vide-grenier organisé par "LA LÉONCIENNE" n'est d'origine douteuse.

Je dégage toute responsabilité "LA LÉONCIENNE", celle-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue de la manifestation.

J'atteste sur l'honneur ne pas participer à plus de deux vide-greniers dans la même année.

Je déclare avoir reçu, lu le règlement et m'engage à le respecter.

Fait à ..... le .....

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"